

DOTCHI, LLC. (DBA CRESCENT GARDEN COMPANY)
GENERAL TERMS AND CONDITIONS

1. Applicability.

(a) These general terms and conditions of sale (as amended from time to time, these “T&Cs”) and the Buying Agreement, if any, identified in the applicable Sales Order Confirmations are the only terms which govern the sale of the goods described in the accompanying Sales Order Confirmation, Buying Agreement or invoice (such goods, the “Goods”, such Sales Order Confirmation, as amended from time to time, the “Sales Order Confirmation”, and such Buying Agreement, as amended from time to time, the “Buying Agreement”) by Dotchi, LLC. (DBA Crescent Garden Company) (“Seller”) to the buyer named in the Sales Order Confirmation, Buying Agreement or invoice, as applicable (“Buyer”).

(b) The Sales Order Confirmation, the Buying Agreement (if any), the most recent credit application between Buyer and Seller, and these T&Cs (collectively, the “Contract Documents”) comprise the entire agreement between Buyer and Seller with respect to the Goods, and supersede all prior or contemporaneous understandings, agreements, negotiations, representations and warranties, and communications, both written and oral, between them with respect to Goods. In the event of any inconsistencies, conflicts or other discrepancies between a provision, term, condition, or requirement (a “Provision”) contained in any Contract Document, the following shall govern the order of priority in connection with resolving such discrepancy: (i) first, a Provision contained in these T&Cs; (ii) second, a Provision contained in the Buying Agreement; (iii) third, a Provision contained in the applicable Sales Order Confirmation; and (iv) fourth, a Provision contained in the most recent credit application between Buyer and Seller. The Contract Documents prevail over any of Buyer’s general terms and conditions of purchase regardless of whether or when Buyer has submitted its purchase order or such terms. Fulfillment of Buyer’s order does not constitute acceptance of any of Buyer’s terms and conditions and does not serve to modify or amend the Contract Documents.

2. Delivery.

(a) Seller shall use commercially reasonable efforts to deliver the Goods on the delivery date specified in the Sales Order Confirmation (the “Required Arrival Date”), using Seller’s standard methods for manufacturing and/or procuring, packaging and shipping such Goods. Notwithstanding the foregoing, Seller may, at its option, deliver the Goods up to fourteen (14) days prior to the Required Arrival Date.

(b) Seller shall deliver the Goods to the delivery address specified in the Sales Order Confirmation (the “Delivery Location”), which may be Seller’s place of business. If the Delivery Location is Seller’s place of business, Buyer shall take delivery of the Goods within fourteen (14) days of Seller’s written Notice (as such term is defined below) that the Goods have been delivered to the Delivery Location.

(c) If for any reason Buyer fails to take delivery of the Goods pursuant to Section 2(b) or fails to accept delivery of any of the Goods on the actual date of delivery of the Goods (the “Delivery Date”), or if Seller is unable to deliver the Goods at the Delivery Location on such date because Buyer has not provided appropriate instructions, documents, licenses or authorizations, then on such date: (i) risk of loss to the Goods shall pass to Buyer; (ii) the Goods shall be deemed to have been delivered to and (subject to Section 7) accepted by Buyer; and (iii) Seller, in its sole and absolute discretion, may resell, destroy or store the Goods until Buyer picks them up, whereupon, in any such event, Buyer shall be liable for all related costs and expenses (including, without limitation, storage and insurance). Seller reserves the right, in its sole and absolute discretion, to store, resell, or destroy any Goods for which Buyer does not take or accept delivery or fails to provide appropriate instructions, documents, licenses or authorizations for such delivery, and Seller shall, in any such event, be relieved of any responsibility or liability with respect to those Goods.

(d) Buyer shall be responsible for all loading costs and shall provide equipment and labor reasonably suited for receipt of the Goods at the Delivery Location.

(e) Seller may, in its sole discretion, without liability or penalty, make partial shipments of Goods to Buyer. Each shipment will constitute a separate sale, and Buyer shall pay for the units shipped whether such shipment is in whole or partial fulfillment of the Sales Order Confirmation.

(f) Buyer may request a delayed delivery of the Goods, in which case Buyer assumes the risk of loss of such Goods as of the Required Arrival Date set forth in the applicable Sales Order Confirmation.

(g) The quantity of any installment of Goods as recorded by Seller on dispatch from Seller’s place of business is conclusive evidence of the quantity received by Buyer on delivery absent manifest error.

3. Delays and Non-delivery.

(a) Any date quoted for delivery is a good faith estimate only; provided, however, that Seller shall use commercially reasonable efforts to deliver all Goods on or before the Required Arrival Date. Subject to the foregoing, Seller shall not be liable for any non-delivery of Goods unless Buyer gives written Notice to Seller of the non-delivery no later than five (5) business days after the Required Arrival Date of such Goods.

(b) If any delivery of Goods is delayed for more than fourteen (14) days after the Required Arrival Date and if such delay is not due to any action or inaction of Buyer or otherwise excused in accordance with the terms of the Contract Documents, and provided that Buyer notified Seller as required by Section 3(a), Buyer may as its sole remedy therefor, cancel the portion of the related Sales Order Confirmation covering the delayed Goods by giving Seller written Notice within thirty (30) days of the Required Arrival Date. Subject to Buyer's rights under this Section 3(b), no delay in the shipment or delivery of any Good relieves Buyer of its obligations under the Contract Documents, including accepting delivery of any remaining installment or other orders of Goods.

(c) Seller's liability for non-delivery of the Goods shall be limited to providing the Goods within a reasonable time after a Notice in accordance with Section 3(a) or adjusting the corresponding invoice to reflect the actual quantity of such Goods delivered.

4. Quantity. If Seller delivers to Buyer a quantity of Goods of up to 10% more or less than the quantity set forth in the applicable Sales Order Confirmation, Buyer shall not be entitled to object to or reject the Goods or any portion of them by reason of the surplus or shortfall and shall pay for such Goods the price set forth in the applicable Sales Order Confirmation adjusted pro rata.

5. Shipping Terms. Unless otherwise set forth in the applicable Sales Order Confirmation, delivery of the Goods shall be made FCA Delivery Location INCOTERMS® 2010.

6. Title and Risk of Loss. Except as otherwise set forth in the Contract Documents, title and risk of loss passes to Buyer upon delivery of the Goods at the Delivery Location. As collateral security for the payment of the purchase price of the Goods, Buyer hereby grants to Seller a first-priority lien on and security interest in and to all of the right, title and interest of Buyer in, to and under the Goods, wherever located, and whether now existing or hereafter arising or acquired from time to time, and in all accessions thereto and replacements or modifications thereof, as well as all proceeds (including insurance proceeds) of the foregoing. The security interest granted under this provision constitutes a purchase money security interest under the Florida Uniform Commercial Code, the *Personal Property Security Act* (Ontario) and under any other Canadian provincial, territorial or federal personal property security laws applicable to the Goods or the Buyer.

For a Buyer domiciled in the Province of Quebec, the sale shall constitute an instalment sale and the Seller shall reserve ownership of the Goods until full payment of the purchase price.

7. Inspection and Rejection of Nonconforming Goods.

(a) Buyer shall inspect the Goods within three (3) business days after delivery of such Goods ("Inspection Period"). Buyer will be deemed to have accepted the Goods unless it notifies Seller in writing of any Nonconforming Goods (as defined below) during the Inspection Period and furnishes such written evidence or other documentation as is reasonably required by Seller. "Nonconforming Goods" means only: (i) Goods that are materially different from the ones identified in the Sales Order Confirmation; or (ii) Goods whose label or packaging incorrectly identifies its contents.

(b) If Buyer timely notifies Seller of any Nonconforming Goods, Seller shall, in its sole discretion, (i) replace such Nonconforming Goods with conforming Goods or (ii) credit or refund the Price (as defined below) for such Nonconforming Goods, together with any reasonable shipping and handling expenses, if any, incurred by Buyer in connection therewith. If authorized by Seller, Buyer shall ship, at its risk of loss and at Seller's expense, the Nonconforming Goods to Seller's place of business. If Seller exercises its option to replace Nonconforming Goods, Seller shall, after receiving Buyer's shipment of Nonconforming Goods, ship to Buyer, at Seller's risk of loss and expense, the replaced Goods to the Delivery Location.

(c) THE REMEDIES SET FORTH IN SECTION 7(B) ARE BUYER'S EXCLUSIVE REMEDIES FOR THE DELIVERY OF NONCONFORMING GOODS SUBJECT TO BUYER'S RIGHTS UNDER SECTION 10(F) FOR ANY REPLACEMENT GOODS FOR WHICH BUYER HAS ACCEPTED DELIVERY UNDER THIS SECTION 7. EXCEPT AS PROVIDED UNDER SECTION 7(B) AND 10(F), ALL SALES OF GOODS TO BUYER ARE MADE BY SELLER ON A NON-RECOURSE BASIS AND BUYER HAS NO RIGHT TO RETURN GOODS PURCHASED UNDER THE CONTRACT DOCUMENTS TO SELLER.

8. Price. Buyer shall purchase the Goods from Seller at the price set forth in the Buying Agreement or Sales Order Confirmation, as applicable (as such price may be increased by Seller from time to time, with prior written Notice to Buyer, to reflect increases in the costs of production) on the Delivery Date of such Goods (the "Price"). Except to the extent set forth in the Sales Order Confirmation, the Price does not include (a) packaging, shipping and delivery costs, or (b) sales, use and excise taxes, and any other similar taxes, duties and charges of any kind imposed by any governmental authority, all of which are the responsibility of Buyer and shall be paid by Buyer.

9. Payment Terms.

(a) Buyer shall pay all invoiced amounts due to Seller within thirty (30) days from the date of Seller's invoice, in the currency specified in the invoice, by wire transfer or check.

(b) Buyer shall pay interest on all late payments at the lesser of the rate of 1.5% per month and the highest rate permissible under applicable law, calculated daily and compounded monthly. Buyer shall reimburse Seller for all costs and expenses incurred in collecting any late payments, including, without limitation, legal fees and expenses. In addition to all other remedies available under the Contract Documents and at law (which Seller does not waive by the exercise of any rights and/or remedies

hereunder), Seller shall be entitled to suspend the delivery of any Goods if Buyer fails to pay any amounts when due hereunder or breaches any of the Contract Documents.

(c) If (i) any provision of any of this T&C would obligate the Buyer to make a payment or payments to Seller in an amount or calculated at a rate which would result in the receipt by Seller of interest at a criminal rate (as such terms are construed under the *Criminal Code* (Canada)) and (ii) the *Criminal Code* (Canada) would apply to such payment or payments and would have the result of rendering the receipt by Seller of such payment or payments criminal, then, notwithstanding such provision, such amount or rate shall be deemed to have been adjusted with retroactive effect to the maximum amount or rate, as the case may be, as would not so result in the receipt by Seller of interest at a criminal rate, such adjustment to be effected, to the extent necessary, as follows: firstly, by reducing the amount or rate of interest required to be paid to Seller under this T&C, and thereafter, by reducing any fees, commissions, premiums and other amounts required to be paid to Seller which would constitute "interest" for purposes of Section 347 of the *Criminal Code* (Canada).

(d) For purposes of disclosure pursuant to the *Interest Act* (Canada), the annual rates of interest or fees to which the rates of interest or fees provided in this T&C (and stated herein or therein, as applicable, to be computed on the basis of 360 days or any other period of time less than a calendar year) are equivalent are the rates so determined multiplied by the actual number of days in the applicable calendar year and divided by 360 or such other period of time, respectively.

(e) Buyer shall not have any setoff or compensation rights and shall not withhold payment of any amounts due and payable by reason of any claim or dispute with Seller, whether relating to Seller's breach, bankruptcy, insolvency or otherwise.

(f) Any payments by Buyer shall not constitute final settlement of Buyer's account unless and until accepted as such by Seller, even if Buyer's payment provides otherwise.

(g) If Seller has reasonable grounds for insecurity with respect to the performance by Buyer of its obligations under the Contract Documents, Seller may demand in writing adequate assurance of due performance and until Seller receives such assurance Seller may suspend any performance for which Seller has not already received the agreed payment from Buyer and such suspension shall not constitute a breach of or under any Contract Document.

(h) Buyer's claim for discounts or allowances, if any, with respect to a Sales Order Confirmation shall be deemed waived unless made before the earlier of (i) the thirtieth (30th) day after the date of the relevant Sales Order Confirmation and (ii) the day the first shipment is made under the relevant Sales Order Confirmation.

(i) Buyer shall be responsible for all credit risks with respect to, and for collecting payment for, all Goods sold to its customers or other third parties. The inability of Buyer to collect the purchase price for any Good shall not affect Buyer's obligation to pay Seller for any Goods.

10. Limited Warranty.

IF THE BUYER IS A CONSUMER SUBJECT TO THE QUEBEC *CONSUMER PROTECTION ACT*, THE EXCLUSION OF WARRANTIES CONTAINED IN THIS SECTION DO NOT LIMIT HIS RIGHTS AND REMEDIES UNDER SUCH ACT, INCLUDING THE RIGHT TO MAKE A CLAIM UNDER ANY OF THE STATUTORY WARRANTIES PROVIDED UNDER SECTIONS 34 TO 54 OF SUCH ACT.

(a) Seller warrants to Buyer that (i) with respect to Crescent-branded polyethylene rotational molded Goods, for a period of ten (10) years after the Delivery Date and (ii) with respect to all other Goods, for a period of ninety (90) days after the Delivery Date (each such time period, the "Warranty Period"), such delivered Goods will materially conform to Seller's standard specifications and will be free from material defects in material and workmanship.

(b) EXCEPT FOR THE WARRANTY SET FORTH IN SECTION 10(a), SELLER MAKES NO WARRANTY OR CONDITION WHATSOEVER WITH RESPECT TO THE CONTRACT DOCUMENTS AND/OR THE GOODS, INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, ANY WARRANTY OR CONDITION (i) OF MERCHANTABILITY; (ii) OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE; (iii) OF TITLE; OR (IV) AGAINST INFRINGEMENT OF IP RIGHTS (AS DEFINED BELOW) OF A THIRD PARTY; WHETHER, IN ANY CASE, EXPRESS OR IMPLIED BY LAW, COURSE OF DEALING, COURSE OF PERFORMANCE, USAGE OF TRADE OR OTHERWISE.

(c) Products manufactured by a third party ("Third Party Product") may constitute, contain, be contained in, be part of, incorporated into, attached to or packaged together with, the Goods. Third Party Products are not covered by the warranty in Section 10(a). For the avoidance of doubt, SELLER MAKES NO REPRESENTATIONS, WARRANTIES OR CONDITIONS WITH RESPECT TO ANY THIRD PARTY PRODUCT, INCLUDING ANY WARRANTY OR CONDITION (i) OF MERCHANTABILITY; (ii) OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE; (iii) OF TITLE; OR (iv) AGAINST INFRINGEMENT OF IP RIGHTS OF A THIRD PARTY; WHETHER, IN ANY CASE, EXPRESS OR IMPLIED BY LAW, COURSE OF DEALING, COURSE OF PERFORMANCE, USAGE OF TRADE OR OTHERWISE.

(d) Seller shall not be liable for a breach of the warranty set forth in Section 10(a) unless: (i) Buyer gives written Notice of the defect, and reasonably describes it, to Seller within five (5) business days from the time Buyer discovers or should have discovered the defect; (ii) Seller is given a reasonable opportunity after receiving such Notice to examine such Goods and Buyer (if

requested to do so by Seller) returns such Goods to Seller's place of business, at Seller's cost, for the examination to take place there; and (iii) Seller reasonably verifies Buyer's claim that the Goods are defective.

(e) Seller shall not be liable for a breach of the warranty set forth in Section 10(a) if: (i) Buyer makes any further use of such Goods after giving such Notice; (ii) the defect arises because Buyer failed to follow Seller's instructions as to the storage, handling, commissioning, use or maintenance of the Goods; or (iii) Buyer alters or attempts to repair such Goods.

(f) Subject to Section 10(d) and Section 10(e) above, with respect to any such Goods during the applicable Warranty Period, Seller shall, in its sole discretion, either: (i) repair or replace such Goods (or the defective part thereof) or (ii) credit or refund the Price of such Goods at the pro rata contract rate. THE REMEDIES SET FORTH IN THIS SECTION 10(f) SHALL BE BUYER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY AND SELLER'S ENTIRE LIABILITY FOR ANY BREACH OF THE LIMITED WARRANTY SET FORTH IN SECTION 10(a).

11. Indemnity. With respect to any information, content, and materials as may be provided by Buyer to Seller hereunder, together with any associated service marks, trademarks, logos, names, and distinctive identification contained therein, including, without limitation, as may be provided by Buyer to Seller in connection with Seller's delivery of any Goods hereunder (collectively, "Buyer Materials"), Buyer shall indemnify Seller and Seller's officers, directors, employees, agents, advisors, shareholders, subsidiaries and affiliates (collectively, the "Indemnitees") from, and defend and hold each Indemnitee harmless from and against, any and all losses, damages, liabilities, claims, actions, judgments, costs or expenses of whatever kind (including legal fees and expenses) ("Losses") suffered, incurred or sustained by such Indemnitee or to which such Indemnitee becomes subject, resulting from, arising out of or relating to any claim that the Buyer Materials (or any part thereof) infringe upon the proprietary or other rights of any third party and any Losses resulting from the specifications provided by Buyer and the use thereof; provided however, that Buyer shall not have any indemnification obligation hereunder for any Losses resulting solely from Seller's gross negligence or willful misconduct.

12. Ownership of Equipment; Intellectual Property Rights.

(a) Notwithstanding anything to the contrary in any of the Contract Documents, Buyer acknowledges and agrees that:

(i) Extrusion dies, tools, printing plates or cylinders and other equipment manufactured or acquired by Seller to fill the orders under the Contract Documents shall remain Seller's property and in its sole possession and control, unless otherwise agreed in writing between the parties. Any charges for printing plates or other equipment assessed by Seller are for the use of such equipment and convey no ownership or intellectual property rights to Buyer. Seller may, in its sole discretion, dispose of any of its equipment, including dies, tools, printing plates, and cylinders.

(ii) Except with respect to any Buyer Materials that Buyer has provided to Seller, any and all (1) works of authorship, expressions, designs and design registrations, whether or not copyrightable, including copyrights and copyrightable works, drawings, specifications, software and documentation; (2) inventions, discoveries, trade secrets, business and technical information and know-how, patent disclosures and other confidential and proprietary information and all rights therein; (3) patents (including all reissues, divisionals, provisionals, continuations and continuations-in-part, re-examinations, renewals, substitutions and extensions thereof), patent applications, and other patent rights and any other governmental authority-issued indicia of invention ownership (including inventor's certificates, petty patents and patent utility models); (4) rights in and to United States, Canadian and foreign trademarks, service marks, trade dress, trade names, brand names, logos, corporate names and domain names and other similar designations of source, sponsorship, association or origin, together with the goodwill symbolized by any of the foregoing, in each case whether registered or unregistered and including all registrations and applications for, and renewals or extensions of, such rights and all similar or equivalent rights or forms of protection in any jurisdiction in the world ("Trademarks"); (5) internet domain names, whether or not Trademarks, websites and URLs; and/or (6) industrial and other intellectual property rights, and all rights, interests and protections that are associated with, equivalent or similar to, or required for the exercise of, any of the foregoing, however arising, in each case whether registered or unregistered and including all registrations and applications for, and renewals or extensions of, such rights or forms of protection pursuant to the laws of any jurisdiction in the world (collectively, the "IP Rights"), used to create, embodied in, used in and otherwise relating to the Goods (including, without limitation, any of their component parts) and/or any other Seller products and/or materials (collectively, "Seller Materials") are the sole and exclusive property of Seller or its licensors and, except as expressly set forth in the Contract Documents, Buyer shall not acquire any ownership interest in any of Seller's IP Rights under the Contract Documents;

(iii) any goodwill derived from the use by Buyer of any Seller Materials, including any of Seller's IP Rights therein shall inure to the benefit of Seller; and

(iv) Buyer shall use all Seller Materials, including any of Seller's IP Rights therein, only in accordance with the Contract Documents and any instructions of Seller.

(b) Buyer shall not:

(i) take any action that may interfere with any of Seller's rights in or to any Seller Materials, and/or any of Seller's IP Rights therein, including Seller's ownership or exercise thereof;

- Rights therein;
- (ii) challenge any right, title or interest of Seller in or to any Seller Materials, including any of Seller's IP Materials;
 - (iii) seek to register, record, obtain or attempt to pursue any IP Rights or protections in and/or to such Seller Materials;
 - (iv) adopt, adapt, use or display any marks, logos, names, distinctive identification or other material of any kind that is or may be likely to cause confusion or otherwise dilute or adversely affect Seller's rights;
 - (v) take any action, directly or indirectly, or fail to take any action required hereunder, which is or could be construed as detrimental, damaging or inconsistent with the rights of Seller; or
 - (vi) modify, decompile, reverse engineer, disassemble, translate, adapt, copy, and/or create derivative works based on or otherwise alter any Seller Materials, including, without limitation, altering, obscuring or removing any of Seller's Trademarks or copyright notices or any other proprietary rights notices placed on the Goods purchased under the Contract Documents, marketing materials or other Seller Materials that Seller may provide.

13. Limitation of Liability.

IF THE BUYER IS A CONSUMER SUBJECT TO THE QUEBEC *CONSUMER PROTECTION ACT*, THE LIMITATIONS OF LIABILITY CONTAINED IN THIS SECTION DO NOT RELEASE THE SELLER FROM THE CONSEQUENCES OF ITS OWN ACTIONS OR THE ACTIONS OF ITS REPRESENTATIVES.

(a) IN NO EVENT SHALL SELLER BE LIABLE FOR ANY CONSEQUENTIAL, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, OR PUNITIVE DAMAGES, LOST PROFITS OR REVENUES OR DIMINUTION IN VALUE, ARISING OUT OF OR RELATING TO ANY FAILURE TO DELIVER OR DELAY IN THE DELIVERY OF GOODS OR ANY BREACH OF THESE T&CS OR ANY OTHER CONTRACT DOCUMENT, WHETHER OR NOT THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES HAS BEEN DISCLOSED IN ADVANCE OR COULD HAVE BEEN REASONABLY FORESEEN, REGARDLESS OF THE LEGAL OR EQUITABLE THEORY (CONTRACT, TORT OR OTHERWISE) UPON WHICH THE CLAIM IS BASED, AND NOTWITHSTANDING THE FAILURE OF ANY AGREED OR OTHER REMEDY OF ITS ESSENTIAL PURPOSE.

(b) IN NO EVENT SHALL SELLER'S AGGREGATE LIABILITY ARISING OUT OF OR RELATED TO THE CONTRACT DOCUMENTS, WHETHER ARISING OUT OF OR RELATED TO BREACH OF CONTRACT, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE) OR OTHERWISE, EXCEED THE TOTAL OF THE AMOUNTS PAID BY BUYER TO SELLER FOR THE GOODS SOLD HEREUNDER.

(c) WITHOUT LIMITING THE GENERALITY OF THE FOREGOING, BUYER ASSUMES ALL RISK AND LIABILITY FOR THE USE OF ANY GOODS, HOWEVER SUCH GOODS ARE USED AND WHETHER IN TERMS OF OPERATING COSTS, GENERAL EFFECTIVENESS, SUCCESS OR FAILURE, AND REGARDLESS OF ANY ORAL OR WRITTEN STATEMENTS MADE BY SELLER, BY WAY OF TECHNICAL ADVICE OR OTHERWISE, RELATED TO THE USE OF THE GOODS.

14. Compliance with Law. Buyer is in material compliance and shall continue to comply with all agreements relating to the transactions contemplated by the Contract Documents and with all applicable laws, regulations and ordinances, including, without limitation, all export and import laws, and all laws relating to the operation of its business, the purchase, use and resale of the Goods and its obligations under all Contract Documents. Buyer has obtained or shall obtain and thereafter maintain such registrations, permits, licenses or approvals as required by law to conduct its business generally, perform its obligations under the Contract Documents, and to purchase, use and resell the Goods.

15. FCPA and CFPOA. Buyer agrees that it has and shall continue to comply with Title 15, Section 78dd-1 of the United States Code (Foreign Corrupt Practices Act), as the same may be amended from time to time ("FCPA") and the *Corruption of Foreign Public Officials Act* (Canada) (and related regulation and guidance), as the same may be amended from time to time ("CFPOA"). In general, the FCPA and the CFPOA make it illegal to bribe or make a corrupt payment to a government official for the purpose of obtaining or retaining business, directing business to any person, or securing any improper advantage. In addition to the FCPA and the CFPOA, Buyer agrees that it will comply with any controlling local law designed to prevent bribery or corrupt payments.

16. Representations and Warranties.

- (a) Buyer represents and warrants to Seller that:
- (i) if Buyer is a non-consumer, it is duly organized, validly existing and in good standing under the laws of the jurisdiction under which it is organized;
 - (ii) if Buyer is a non-consumer, it is duly qualified to do business and is in good standing in every jurisdiction in which such qualification is required, except where the failure to be so qualified, in the aggregate, could not reasonably be expected to adversely affect its ability to perform its obligations under the Contract Documents;

(iii) it has the full right, power and authority to enter into these T&Cs and the other Contract Documents and to perform its obligations hereunder and thereunder;

(iv) if Buyer is a non-consumer, the execution and delivery of the Contract Documents and Purchase Orders by its representatives have been duly authorized by all necessary action on the part of Buyer;

(v) if Buyer is a non-consumer, the execution, delivery and performance of Purchase Orders and the performance of the Contract Documents by Buyer will not violate, conflict with, require consent under or result in any breach or default under (i) any of Buyer's organizational documents, (ii) any applicable law or (iii) with or without notice or lapse of time or both, the provisions of any agreement to which Buyer is a party;

(vi) if Buyer is a non-consumer, it is not insolvent and is paying all of its debts as they become due; and

(vii) if Buyer is a non-consumer, all financial information that it has provided by Buyer to Seller fairly presents the condition (financial or otherwise) of the Buyer in accordance with generally accepted accounting principles and is, in all material respects, accurate and complete and contains no material omission or misrepresentation.

(b) **DISCLAIMER OF OTHER REPRESENTATIONS AND WARRANTIES; NON-RELIANCE.** EXCEPT FOR THE EXPRESS REPRESENTATIONS, CONDITIONS AND WARRANTIES SET FORTH IN THE CONTRACT DOCUMENTS, (i) NEITHER SELLER NOR ANY PERSON ON SELLER'S BEHALF HAS MADE OR MAKES ANY EXPRESS OR IMPLIED REPRESENTATION, CONDITION OR WARRANTY WHATSOEVER, EITHER ORAL OR WRITTEN, INCLUDING ANY WARRANTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, TITLE, NON-INFRINGEMENT OR PERFORMANCE OF GOODS OR PRODUCTS TO STANDARDS SPECIFIC TO THE COUNTRY OF IMPORT, WHETHER ARISING BY LAW, COURSE OF DEALING, COURSE OF PERFORMANCE, USAGE OF TRADE OR OTHERWISE, ALL OF WHICH ARE EXPRESSLY DISCLAIMED, AND (ii) BUYER ACKNOWLEDGES THAT IT HAS NOT RELIED UPON ANY REPRESENTATION, CONDITION OR WARRANTY MADE BY SELLER, OR ANY OTHER PERSON ON SELLER'S BEHALF, EXCEPT AS SPECIFICALLY PROVIDED IN THE APPLICABLE CONTRACT DOCUMENT.

17. Termination.

(a) In addition to any remedies that may be provided at law or under the Contract Documents, Seller may terminate the Contract Documents, in which case all unpaid invoices shall become immediately due and payable, with immediate effect upon written Notice to Buyer or upon the occurrence of the events described in this Section 17(a), if Buyer: (i) fails to pay any amount when due under the Contract Documents; (ii) has not otherwise performed or complied with the Contract Documents, in whole or in part; or (iii) becomes insolvent, files a petition for bankruptcy or commences or has commenced against it proceedings relating to bankruptcy, receivership, reorganization or assignment for the benefit of creditors.

(b) Any termination by Seller under the Contract Documents automatically operates as a cancellation of any deliveries of Goods to Buyer that are scheduled to be made subsequent to the effective date of termination, whether or not any orders for such Goods had been accepted by Seller. With respect to any Goods that are still in transit upon termination of the Contract Documents, Seller may require, in its sole discretion, that all sales and deliveries of such Goods be made on either a cash-only or certified-check basis.

(c) The party validly terminating the Contract Documents, or in the case of the expiration of the Contract Documents, each of Buyer and Seller, shall not be liable to the other party for any damage, loss or expense of any kind (whether direct or indirect) incurred by the other party by reason of the expiration or earlier termination of the Contract Documents. Termination of the Contract Documents will not constitute a waiver of any of the terminating party's rights or remedies under the Contract Documents, at law, in equity or otherwise.

18. Certain Prohibited Acts. Notwithstanding anything to the contrary in the Contract Documents, neither Buyer nor any agent, employee, contractor or subcontractor engaged by Buyer shall:

(a) make any representations, warranties, conditions, guarantees, indemnities, similar claims or other commitments (i) actually, apparently or ostensibly on behalf of Seller, or (ii) to any customer or other person or legal entity with respect to the Goods, which are additional to or inconsistent with any then-existing representations, warranties, conditions, guarantees, indemnities, similar claims or other commitments by Seller in the Contract Documents or any written documentation provided by Seller to Buyer; or

(b) engage in any unfair, competitive, misleading or deceptive practices respecting Seller, Seller's Trademarks or the Goods, including any product disparagement.

19. Confidential Information. The provisions of this paragraph apply if the parties have not separately executed a confidentiality agreement applicable in connection with the transactions contemplated hereby. All non-public, confidential or proprietary information of Seller, including, but not limited to, specifications, samples, patterns, designs, plans, drawings, documents, data, business operations, customer lists, pricing, discounts or rebates, disclosed by Seller to Buyer, whether disclosed orally or disclosed or accessed in written, electronic or other form or media, and whether or not marked, designated or otherwise identified as "confidential," in connection with the Contract Documents is confidential, solely for the use of performing the Contract Documents and may not be disclosed or copied unless authorized in advance by Seller in writing. Upon Seller's request, Buyer shall promptly

return all documents and other materials received from Seller. Buyer acknowledges that Seller will suffer irreparable harm in the event Buyer breaches any of its confidentiality obligations contained herein and that monetary damages will be inadequate to compensate Seller fully for such breach. Buyer accordingly agrees that Seller shall be entitled to injunctive relief for any violation of this Section. Such injunctive relief will be in addition to any other rights and remedies to which Seller is or may be entitled at law or in equity or otherwise under the Contract Documents. This Section does not apply to information that is: (a) in the public domain (other than as a result of a disclosure by Buyer in violation of the Contract Documents); (b) known to Buyer at the time of disclosure; or (c) rightfully obtained by Buyer on a non-confidential basis from a third party not known by Buyer to be in breach of any legal or contractual obligation not to disclose such information to Buyer.

20. Force Majeure. Seller shall not be liable to Buyer, nor be deemed to have defaulted or breached the Contract Documents, for any failure or delay in fulfilling or performing any term of the Contract Documents when and to the extent such failure or delay is caused by or results from acts or circumstances beyond the reasonable control of Seller including, without limitation, acts of God, flood, fire, earthquake, explosion, governmental actions, war, invasion or hostilities (whether war is declared or not), terrorist threats or acts, riot, or other civil unrest, national emergency, revolution, insurrection, epidemic, lock-outs, strikes or other labor disputes (whether or not relating to either party's workforce), or restraints or delays affecting carriers or inability or delay in obtaining supplies of adequate or suitable materials or equipment, materials or telecommunication breakdown or power outage, provided that, if the event in question continues for a continuous period in excess of one hundred and eighty (180) days, Buyer shall be entitled to give written Notice to Seller of termination of the Contract Documents. Under any such circumstances, Seller shall have the additional time needed to complete delivery of the Goods and the right to allocate its available supply, in its sole discretion, to itself and among any or all of its customers, including any of its affiliates.

21. Amendment; Waiver. A Contract Document may only be amended or modified in a writing which specifically states that it amends such Contract Document and is signed by an authorized representative of Buyer and Seller. No waiver by a party hereto of any of the provisions of such Contract Document is effective unless explicitly set forth in writing and signed by such party. No failure to exercise, or delay in exercising, any rights, remedy, power or privilege arising from the Contract Documents operates or may be construed as a waiver thereof. No single or partial exercise of any right, remedy, power or privilege hereunder precludes any other or further exercise thereof or the exercise of any other right, remedy, power or privilege.

22. Assignment. Neither party hereto shall assign any of its rights or delegate any of its obligations under the Contract Documents without the prior written consent of the other (except that Seller may assign its rights to payment under the Contract Documents without Buyer's consent). Any purported assignment or delegation in violation of this Section is null and void *ab initio*.

23. Relationship of the Parties. The relationship between the parties hereto is that of independent contractors. Nothing contained in the Contract Documents shall be construed as creating any agency, partnership, joint venture or other form of joint enterprise, employment or fiduciary relationship between the parties.

24. No Third-Party Beneficiaries. Except for any indemnity obligation of the Buyer, the Contract Documents are for the sole benefit of the parties hereto and their respective successors and permitted assigns and nothing herein, express or implied, is intended to or shall confer upon any other person or entity any legal or equitable right, benefit or remedy of any nature whatsoever under or by reason of the Contract Documents.

25. Governing Law.

IF THE BUYER IS A CONSUMER SUBJECT TO THE QUEBEC *CONSUMER PROTECTION ACT*, THE IMMEDIATELY FOLLOWING GOVERNING LAW PROVISION DOES NOT APPLY.

All matters arising out of or relating to the Contract Documents shall be governed by and construed in accordance with the internal laws of the State of Florida without giving effect to any choice or conflict of law provision. The rights and obligations under the Contract Documents shall not be governed by the *United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods* or any local implementing legislation, the application of which is expressly excluded. In the event of a suit, action or proceeding arising out of or relating to the Contract Documents, the prevailing party shall be entitled to receive in addition to all other damages to which it may be entitled, the costs incurred by such party in conducting the suit, action or proceeding, including actual legal fees and expenses and court costs.

26. Submission to Jurisdiction; Waiver of Jury Trial.

IF THE BUYER IS A CONSUMER SUBJECT TO THE QUEBEC *CONSUMER PROTECTION ACT*, THE IMMEDIATELY FOLLOWING JURISDICTION PROVISION DOES NOT APPLY.

Any legal suit, action or proceeding arising out of or relating to the Contract Documents shall be instituted in the federal courts of the United States of America or the courts of the State of Florida in each case located in the City of Miami and County of Miami-Dade, and each party hereto irrevocably submits to the exclusive jurisdiction of such courts in any such suit, action or proceeding. Each party hereto irrevocably and unconditionally waives any objection to the laying of venue of any suit, action or proceeding in such courts and irrevocably waives and agrees not to plead or claim in any such court that any such suit, action or proceeding brought in any such court has been brought in an inconvenient forum. EACH PARTY HERETO IRREVOCABLY AND UNCONDITIONALLY WAIVES ANY RIGHT IT MAY HAVE TO A TRIAL BY JURY IN RESPECT OF ANY LEGAL ACTION

ARISING OUT OF OR RELATING TO THE CONTRACT DOCUMENTS OR THE TRANSACTIONS CONTEMPLATED HEREBY AND/OR THEREBY.

27. Currency Matters. If, for the purposes of obtaining judgment in any court, it is necessary to convert a sum due hereunder in any currency (the "Original Currency") into another currency (the "Other Currency"), to the fullest extent permitted by applicable law, the rate of exchange used shall be that at which Seller could, in accordance with normal procedures, purchase the Original Currency with the Other Currency on the business day preceding that on which final judgment is given. The obligation of the Buyer in respect of any such sum due from it to Seller hereunder shall, notwithstanding any judgment in such Other Currency, be discharged only to the extent that, on the business day immediately following the date on which Seller receives any sum adjudged to be so due in the Other Currency, Seller may, in accordance with normal banking procedures, purchase the Original Currency with the Other Currency. If the Original Currency so purchased is less than the sum originally due to Seller in the Original Currency, the Buyer agrees, as a separate obligation and notwithstanding any such judgment, to indemnify Seller against such loss, and if the Original Currency so purchased exceeds the sum originally due to Seller in the Original Currency, Seller agrees to remit to the Buyer such excess.

28. Notices. All notices, requests, consents, claims, demands, waivers and other communications hereunder (each, a "Notice") shall be in writing and addressed to the parties at the addresses set forth in the Sales Order Confirmation or to such other address that may be designated by the receiving party in writing. All Notices shall be delivered by personal delivery, nationally recognized overnight courier (with all fees pre-paid), facsimile or email (with confirmation of transmission) or certified or registered mail (in each case, return receipt requested, postage prepaid). Except as otherwise provided in the Contract Documents, a Notice is effective only (a) upon receipt of the receiving party, and (b) if the party giving the Notice has complied with the requirements of this Section.

29. Severability. If any term or provision of the Contract Documents is invalid, illegal or unenforceable in any jurisdiction, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other term or provision of the Contract Documents or invalidate or render unenforceable such term or provision in any other jurisdiction.

30. Headings. The headings in the Contract Documents are for reference only and do not affect the interpretation of the Contract Documents.

31. Survival. Provisions of the Contract Documents which by their nature should apply beyond their terms will remain in force after any termination or expiration of these T&Cs including, but not limited to, Sections 10 through 15, 17, 19, 21 through 30 hereof.

DOTCHI, LLC. (FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM DE CRESCENT GARDEN COMPANY)
CONDITIONS GÉNÉRALES

32. Applicabilité.

(a) Les présentes conditions générales de vente (telles qu'amendées ponctuellement, les présentes « Conditions Générales ») et l'Accord d'Achat, le cas échéant, identifié dans les Confirmations de Commande applicables sont les seules conditions régissant la vente des marchandises décrites dans la Confirmation de Commande, l'Accord d'Achat ou la facture (ces marchandises, les « Marchandises », cette Confirmation de Commande, telle qu'amendée ponctuellement, la « Confirmation de Commande », et cet Accord d'Achat, tel qu'amendé ponctuellement, « l'Accord d'Achat » par Dotchi, LLC. (faisant affaires sous le nom de Crescent Garden Company) (le « Vendeur ») à l'Acquéreur désigné dans la Confirmation de Commande, l'Accord d'Achat ou la facture, le cas échéant (« l'Acquéreur »).

(b) La Confirmation de Commande, l'Accord d'Achat (le cas échéant), la demande de crédit la plus récente entre l'Acquéreur et le Vendeur, et les présentes Conditions Générales (collectivement désignés les « Documents Contractuels ») constituent l'accord entier entre l'Acquéreur et le Vendeur à l'égard des Marchandises, et remplacent toute entente, tout accord, toute négociation, toute représentation, toute garantie, et toute communication préalable ou coïncident(e), que ce soit par écrit ou par voie orale, entre eux, à l'égard des Marchandises. Dans le cas de toute incohérence, tout conflit ou autre divergence entre une disposition, une condition ou une exigence (une « Disposition ») figurant dans tout Document Contractuel, l'ordre des éléments suivant régira l'ordre de priorité à propos de la résolution de cette divergence : (i) d'abord, une Disposition figurant dans les présentes Conditions Générales ; (ii) deuxièmement, une Disposition figurant dans l'Accord d'Achat ; (iii) troisièmement, une Disposition figurant dans la Confirmation de Commande applicable ; et (iv) quatrièmement, une Disposition figurant dans la demande de crédit la plus récente entre l'Acquéreur et le Vendeur. Les Documents Contractuels ont précedence sur l'une quelconque des conditions générales d'achat de l'Acquéreur, que l'Acquéreur ait remis son bon de commande ou ces conditions, ou non, peu importe la date à laquelle il les a remis. L'exécution de la commande du Client ne constitue pas l'acceptation d'une condition quelconque de l'Acquéreur, et ne pourrait ni modifier ni amender les Documents Contractuels.

33. Livraison.

(a) Le Vendeur s'efforcera dans la mesure du possible de livrer les Marchandises à la date de livraison spécifiée dans la Confirmation de Commande (la « Date d'Arrivée Exigée »), en ayant recours aux méthodes type du Vendeur dans le cadre de la fabrication et/ou l'achat, le conditionnement et l'expédition de ces Marchandises. Nonobstant le précédant, le Vendeur peut, à sa discrétion, livrer les Marchandises jusqu'à quatorze (14) jours avant la Date d'Arrivée Exigée.

(b) Le Vendeur s'engage à livrer les Marchandises à l'adresse de livraison spécifiée dans la Confirmation de Commande (« l'Adresse de Livraison »), qui peut être l'établissement du Vendeur. Dans le cas où l'Adresse de Livraison est l'établissement du Vendeur, l'Acquéreur s'engage à réceptionner les Marchandises dans les quatorze (14) jours suivant la Notification envoyée par le Vendeur par écrit (telle que cette condition est définie ci-dessous) que les Marchandises auront été livrées à l'Adresse de Livraison.

(c) Si, pour quelque raison que ce soit, l'Acquéreur omet de prendre livraison des Marchandises en application de la Section 2(b) ou manque d'accepter la livraison d'une partie quelconque des Marchandises à la date même de la livraison des Marchandises (la « Date de Livraison »), ou dans le cas où le Vendeur n'est pas à même de livrer les Marchandises à l'Adresse de Livraison à cette date car l'Acquéreur n'aura pas fourni des instructions, documents, licences ou autorisations adéquat(e)s, alors, à cette date : (i) le risque de perte des Marchandises sera transmis à l'Acquéreur ; (ii) les Marchandises seront considérées comme ayant été livrées à l'Acquéreur et (sous réserve de la Section 7) acceptées par celui-ci ; et (iii) le Vendeur, à sa seule et absolue discrétion, peut revendre, détruire ou stocker les Marchandises jusqu'à leur enlèvement par l'Acquéreur, à la suite de quoi, l'Acquéreur sera, le cas échéant, responsable de tous les coûts et dépenses y afférents (y compris, mais sans limitation, le stockage et les assurances). Le Vendeur se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de stocker, revendre ou détruire toute Marchandise que l'Acquéreur n'accepte pas de prendre en livraison, ou s'il omet de fournir des instructions, documents, licences ou autorisations adéquat(e)s pour cette livraison, et le Vendeur sera dans ce cas exonéré de toute responsabilité à l'égard de cette Marchandise.

(d) L'Acquéreur sera responsable de tous les coûts de chargement et s'engage à fournir des équipements et une main-d'œuvre raisonnablement en adéquation à la réception des Marchandises à l'Adresse de Livraison.

(e) Le Vendeur peut, à sa seule discrétion, sans engager sa responsabilité ou encourir une pénalité, faire des envois partiels de Marchandises à l'Acquéreur. Chaque envoi constituera une vente indépendante, et l'Acquéreur paiera les unités expédiées, que cet envoi représente l'exécution entière ou partielle de la Confirmation de Commande.

(f) L'Acquéreur peut demander une livraison retardée des Marchandises, auquel cas, l'Acquéreur assume le risque de perte de ces Marchandises dès la Date d'Arrivée Exigée indiquée dans la Confirmation de Commande applicable.

(g) La quantité de tout regroupement de Marchandises tel qu'enregistré par le Vendeur lors de l'expédition depuis l'établissement du Vendeur constitue une preuve irréfutable de la quantité reçue par l'Acquéreur lors d'une livraison ne présentant aucune erreur manifeste.

34. Retards et non-livraison.

(a) Toute date indiquée pour la livraison n'est qu'une estimation faite en bonne foi ; pourvu, cependant, que le Vendeur mette en œuvre les moyens commerciaux adéquats afin de livrer toutes les Marchandises à la Date d'Arrivée Exigée ou avant celle-ci. Sous réserve du précédent, le Vendeur ne sera pas responsable de toute non-livraison des Marchandises à moins que l'Acquéreur ne notifie la non-livraison au Vendeur par écrit au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la Date d'Arrivée Exigée prévue pour ces Marchandises.

(b) Dans le cas où toute livraison de Marchandises est retardée de plus de quatorze (14) jours après la Date d'Arrivée Exigée, et si ce retard n'est pas occasionné par action ou inaction quelconque de la part de l'Acquéreur, ou autrement excusé conformément aux conditions spécifiées dans les Documents Contractuels, et pourvu que l'Acquéreur ait notifié le Vendeur comme prévu dans la Section 3(a), l'Acquéreur peut, en tant que seul recours, annuler la partie de la Confirmation de Commande y afférente concernant les Marchandises retardées en notifiant le Vendeur par écrit dans les trente (30) jours de la Date d'Arrivée Exigée. Sous réserve des droits de l'Acquéreur en vertu de cette Section 3(b), aucun retard dans l'expédition ou la livraison de toute Marchandise n'exonère l'Acquéreur de ses obligations en vertu des Documents Contractuels, y compris la réception de la livraison de tout regroupement restant ou d'autres commandes de Marchandises.

(c) La responsabilité du Vendeur, de la non-livraison des Marchandises sera limitée à la fourniture des Marchandises dans un délai raisonnable après une Notification conformément à la Section 3(a), ou à l'adaptation de la facture pertinente afin que la quantité indiquée corresponde à la quantité livrée de ces Marchandises.

35. Quantité. Dans le cas où le Vendeur livrerait à l'Acquéreur une quantité de Marchandise de jusqu'à 10 % de plus ou de moins que la quantité indiquée dans la Confirmation de Commande applicable, l'Acquéreur n'aura pas le droit ni de protester ni de rejeter les Marchandises ou toute partie de celles-ci à cause du surplus ou de l'insuffisance, et s'engage à payer le prix de ces Marchandises indiqué dans la Confirmation de Commande applicable ajusté au pro rata.

36. Conditions d'expédition. Sauf indication contraire dans la Confirmation de Commande applicable, la livraison des Marchandises se fera à l'emplacement de livraison FCA INCOTERMS® 2010

37. Titre de propriété et risque de Perte. Sauf indication au contraire dans les Documents Contractuels, le titre et le risque de perte seront transmis à l'Acquéreur lors de la livraison des Marchandises à l'Adresse de Livraison. En tant que garantie accessoire pour le paiement du prix d'achat des Marchandises, l'Acquéreur octroie un privilège de premier rang au Vendeur sur la totalité du droit, titre et intérêt de l'Acquéreur aux Marchandises et en vertu de celles-ci, ainsi qu'une sûreté réelle sur celles-ci, quel que soit l'emplacement de ces Marchandises, qu'elles soient existants actuellement ou par la suite, ou qu'elles soient acquies ponctuellement, ainsi qu'à toute accession à celles-ci et à tout remplacement ou toute modification des mêmes, ainsi que tous les revenus (y compris revenus d'assurance) des susmentionnées. La sûreté réelle octroyée en vertu de cette disposition constitue une sûreté réelle visant le prix d'acquisition en vertu du code uniforme de droit commercial de l'État de la Floride (Florida Uniform Commercial Code), la *Loi sur les Sûretés Mobilières* (Ontario) et en vertu de toute autre loi sur les sûretés mobilières provinciales, territoriales ou fédérales du Canada qui seraient applicable aux Marchandises ou à l'Acquéreur.

Dans le cas d'un Acquéreur domicilié dans la Province de Québec, la vente constituera une vente à tempérament, et le Vendeur se réservera le droit de propriété des Marchandises jusqu'au paiement complet du prix d'achat.

38. Réception, Contrôle et Rejet de Marchandise Non Conforme.

(a) L'Acquéreur s'engage à contrôler les Marchandises dans les trois (3) jours ouvrables suivant la livraison de ces Marchandises (« Période de Contrôle » L'Acquéreur sera réputé avoir accepté les Marchandises à moins qu'il ne notifie le Vendeur par écrit de toute Marchandise Non Conforme (telle que définie ci-après) pendant la Période de Contrôle et ne fournisse cette preuve écrite ou autre documentation raisonnablement exigée par le Vendeur. « Marchandises Non Conforme » désigne uniquement : (i) des Marchandises matériellement différentes de celles identifiées dans la Confirmation de Commande ; ou (ii) des Marchandises dont l'étiquette ou l'emballage n'identifie pas correctement son contenu.

(b) Dans le cas où l'Acquéreur notifie le Vendeur en temps voulu de toute Marchandise Non Conforme, le Vendeur, à sa discrétion, s'engage à (i) remplacer ces Marchandises Non Conformes par des Marchandises conformes ou (ii) accorder un crédit du Prix (tel que défini ci-après) de ces Marchandises Non Conformes, ou à procéder au remboursement de celles-ci, ainsi qu'au remboursement des frais raisonnables d'expédition et de manutention encourus, le cas échéant, par l'Acquéreur. Si le Vendeur l'autorise, l'Acquéreur expédiera, à son risque de perte et aux frais du Vendeur, les Marchandises Non Conformes à l'établissement du Vendeur. Dans le cas où le Vendeur exerce son option de remplacer les Marchandises Non Conformes, il s'engage à expédier à l'Acquéreur, au risque de perte du côté du Vendeur et aux frais de celui-ci, les Marchandises de remplacement à l'Adresse de Livraison après avoir reçu l'envoi des Marchandises Non Conformes de l'Acquéreur.

(c) LES RECOURS INDIQUÉS DANS LA SECTION 7(B) SONT LES RECOURS EXCLUSIFS DE L'ACQUÉREUR POUR LA LIVRAISON DE MARCHANDISES NON CONFORMES SOUS RÉSERVE DES DROITS DE L'ACQUÉREUR EN VERTU DE LA SECTION 10(F) À L'ÉGARD DE TOUTE MARCHANDISE DE REMPLACEMENT POUR LAQUELLE L'ACQUÉREUR AURA ACCEPTÉ LA LIVRAISON EN VERTU DE LA PRÉSENTE SECTION 7. À PART CE QUI EST PRÉVUE DANS LES SECTIONS 7(B) ET 10(F), TOUTE VENTE DE MARCHANDISES À L'ACQUÉREUR EST RÉALISÉE

SANS LA POSSIBILITÉ DE RECOURS, ET L'ACQUÉREUR N'A AUCUN DROIT DE RENVOYER DES MARCHANDISES AU VENDEUR EN VERTU DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

39. Prix. L'Acquéreur s'engage à acheter les Marchandises du Vendeur au prix indiqué dans l'Accord d'Achat ou dans la Confirmation de Commande, tel qu'applicable (comme ce prix peut être augmenté par le Vendeur ponctuellement, notification à l'Acquéreur ayant été faite au préalable par écrit, et afin de traduire les augmentations aux coûts de production) à la Date de Livraison de ces Marchandises (le « Prix »). Sauf dans la mesure indiquée dans la Confirmation de Commande, le Prix ne comprend pas (a) les coûts d'emballage, d'expédition et de livraison, ou (b) des taxes de vente et d'utilisation, la taxe d'accise, et tout autre taxe, tarif et charges analogues, de toute sorte imposés par une autorité administrative, tous étant la responsabilité de l'Acquéreur et devant être réglés par l'Acquéreur.

40. Conditions de paiement.

(a) L'Acquéreur s'engage à payer tous les montants facturés dus au Vendeur dans les trente (30) jours de la date de la facture du Vendeur en la monnaie indiquée sur la facture, par virement ou par chèque.

(b) L'Acquéreur s'engage à payer des intérêts sur tout paiement en retard à l'inférieur des suivants : le taux de 1.5 % et le taux le plus élevé permis en vertu de la loi applicable, calculé quotidiennement et composé mensuellement. L'Acquéreur s'engage à rembourser le Vendeur pour tous les coûts et dépenses encourus dans la collection de tout paiement en retard, y compris, sans limitation, des frais et dépenses juridiques. Outre tout autre recours disponible en vertu des Documents Contractuels ainsi qu'en droit (auquel le Vendeur ne renonce pas dans l'exercice de tout droit et/ou tout recours en vertu de la présente), le Vendeur aura le droit de suspendre la livraison de toute Marchandise si l'Acquéreur omet de payer tout montant à son échéance en vertu de la présente, ou contrevient à tout Document Contractuel.

(c) Dans le cas où (i) une quelconque des dispositions de ces Conditions Générales obligerait l'Acquéreur de réaliser un paiement ou des paiements au Vendeur d'un montant, ou calculé à un taux, qui résulterait dans la réception de paiements d'intérêt à un taux criminel (tel que ces conditions sont interprétées en vertu du *Code Criminel* (Canada)) et (ii) le *Code Criminel* (Canada) s'appliquerait à ce paiement ou à ces paiements et aurait le résultat de rendre criminel la réception de ce paiement ou de ces paiements par le Vendeur, alors, nonobstant cette disposition, ce montant ou taux sera réputé d'avoir été ajusté de manière rétroactive au montant ou taux maximal, le cas échéant, de sorte que la réception d'intérêt par le Vendeur à un taux criminel n'en résulterait pas, cet ajustement devant être réalisé, dans la mesure nécessaire, de la manière suivante : d'abord en réduisant le montant ou le taux d'intérêt devant être payé au Vendeur en vertu de ces Conditions Générales, et par la suite, en réduisant tout frais, toute commission, toute prime ou tout autre montant devant être payés au Vendeur, qui constituerait des « intérêts » aux fins de la Section 347 du *Code Criminel* (Canada).

(d) Dans le cadre de la divulgation en application de la *Loi sur l'Intérêt* (Canada), les taux d'intérêt annuels ou les frais auxquels les taux d'intérêts ou les frais prévus dans les présentes Conditions Générales (et exposés dans les présentes ou en droit, selon le cas, devant être calculé en fonction des 360 jours ou tout autre délai moins qu'une année civile) sont équivalents aux taux ainsi déterminés multipliés par le nombre de jours dans l'année civile applicable et divisés respectivement par 360 ou cet autre délai.

(e) L'Acquéreur n'aura pas droit à des droits de compensation, et s'engage à ne pas s'abstenir à réaliser un paiement de tout montant dû et exigible en raison de toute réclamation ou litige avec le Vendeur, que ceci soit en rapport avec la violation, la faillite ou l'insolvabilité du Vendeur ou autrement.

(f) Tout paiement par l'Acquéreur ne constituera pas le règlement final du compte de l'Acquéreur, à moins que et jusqu'à ce qu'il soit ainsi accepté par le Vendeur, même s'il en est autrement prévu au niveau du paiement de l'Acquéreur.

(g) Dans le cas où le Vendeur a des motifs raisonnables pour ressentir de l'insécurité à l'égard de l'exécution par l'Acquéreur des obligations de celui-ci en vertu des Documents Contractuels, le Vendeur peut exiger une assurance suffisante par écrit pour assurer l'exécution en temps opportun, et, jusqu'à ce que le Vendeur ne reçoive cette assurance, celui-ci peut suspendre toute exécution pour laquelle il n'a pas encore reçu le paiement convenu de l'Acquéreur, et cette suspension ne constituera pas une violation de, ou en vertu de, tout Document Contractuel.

(h) La réclamation de l'Acquéreur pour des remises ou abattements, le cas échéant, à l'égard d'un Confirmation de Commande sera réputée d'avoir été renoncée, à moins qu'elle ne soit faite avant le plus tôt des suivants : (i) le trentième (30ème) jour après la date de la Confirmation de Commande pertinente et (ii) le jour où le premier envoi est réalisé en vertu de la Confirmation de Commande pertinente.

(i) L'Acquéreur sera responsable pour tout risque de crédit en rapport avec la perception de paiement pour toute Marchandise vendue à ses clients ou à d'autres tiers. L'incapacité de l'Acquéreur de percevoir le prix d'achat pour toute Marchandise n'atteindra pas l'obligation de l'Acquéreur de régler le prix de toute Marchandise au Vendeur.

41. **Garantie limitée.**

SI L'ACQUÉREUR EST UN CONSOMMATEUR SOUMIS À LA LOI DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPOSÉES DANS CETTE SECTION NE LIMITE NI SES DROITS NI SES RECOURS EN VERTU DE CETTE LOI, Y COMPRIS LE DROIT DE SOUMETTRE UNE REVENDICATION EN VERTU DE TOUTE GARANTIE LÉGALE PRÉVUE EN VERTU DES SECTIONS 34 À 54 INCLUSIVES DE CETTE LOI.

(a) Le Vendeur garantit à l'Acquéreur que (i) à l'égard des Marchandises moulées pivotantes en polyéthylène de marque Crescent, pendant une période de dix (10) ans à partir de la Date de Livraison et (ii) à l'égard de toute autre Marchandise, pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours à partir de la Date de Livraison (chacune de ces périodes désignée comme la « Période de Garantie »), ces Marchandises livrées seront en conformité matérielle aux spécifications type du Vendeur et seront exemptes de défauts de matériel ou de fabrication.

(b) À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE EXPOSÉE DANS LA SECTION 10(a), LE VENDEUR NE FAIT AUCUNE GARANTIE OU CONDITION À L'ÉGARD DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET/OU LES MARCHANDISES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE OU CONDITION (i) DE VALEUR COMMERCIALE ; (ii) D'ADÉQUATION À UN OBJET SPÉCIFIQUE ; (iii) DE TITRE ; OU (iv) CONTRE LE NON-RESPECT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (TELS QUE DÉFINIS CI-DESSOUS) D'UN TIERS ; QUE CE SOIT DE TOUTE FAÇON EXPLICITE OU IMPLICITE EN DROIT, D'UNE TRANSACTION COMMERCIALE, D'UNE EXÉCUTION, D'USAGE DU COMMERCE OU AUTREMENT.

(c) Il se peut que des produits fabriqués par un tiers (« Produit d'un Tiers ») constituent, incluent, soient inclus dans, fassent partie de, soient incorporés dans, soient fixés à, ou fassent partie d'un emballage commun avec les Marchandises. Les Produits de Tiers ne sont pas couvertes par la garantie exposée dans la Section 10(a). Afin d'éviter toute confusion, LE VENDEUR NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION, GARANTIE OU CONDITION À L'ÉGARD D'UN PRODUIT D'UN TIERS, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION (i) DE VALEUR COMMERCIALE ; (ii) D'ADÉQUATION À UN OBJET SPÉCIFIQUE ; (iii) DE TITRE ; OU (iv) CONTRE LE NON-RESPECT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS ; QUE CE SOIT DE TOUTE FAÇON EXPLICITE OU IMPLICITE EN DROIT, D'UNE TRANSACTION COMMERCIALE, D'UNE EXÉCUTION, D'USAGE DU COMMERCE OU AUTREMENT.

(d) Le Vendeur ne sera pas responsable d'une violation de la garantie exposée dans la Section 10(a) à moins que : (i) l'Acquéreur ne fournisse une Notification par écrit du défaut, et ne le décrive raisonnablement au Vendeur dans les cinq (5) jours ouvrables à partir du moment où l'Acquéreur découvre, ou aurait dû découvrir, le défaut ; (ii) le Vendeur ne soit accordé une possibilité raisonnable après la réception de cette Notification, d'examiner ces Marchandises, et que l'Acquéreur (si le Vendeur le lui demande de ce faire) renvoie de ces Marchandises à l'établissement du Vendeur aux frais du Vendeur, afin d'y procéder à l'inspection ; et (iii) le Vendeur ne vérifie raisonnablement la revendication de l'Acquéreur que les Marchandises sont défectueuses.

(e) Le Vendeur ne sera pas responsable d'une violation de la garantie décrite dans la Section 10(a) si : (i) l'Acquéreur fait une utilisation ultérieure de ces Marchandises après avoir procédé à cette Notification ; (ii) le défaut a été occasionné par le non-respect par l'Acquéreur des instructions du Vendeur concernant le stockage, la manutention, la mise en service des Marchandises ; ou (iii) l'Acquéreur modifie ou tente de réparer ces Marchandises.

(f) Sous réserve de la Section 10(d) et la Section 10(e) ci-dessus, à l'égard de ces Marchandises pendant la Période de Garantie applicable, le Vendeur s'engage, à sa discrétion : soit (i) à réparer ou remplacer ces Marchandises (ou leur parties défectueuses) soit (ii) à accorder un crédit du montant du prix de ces Marchandises, ou à procéder au remboursement de celui-ci au taux contractuel au pro rata. LES RECOURS EXPOSÉS DANS CETTE SECTION 10(f) SERONT L'UNIQUE ET EXCLUSIF RECOURS DE L'ACQUÉREUR AINSI QUE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DU VENDEUR LORS DE TOUT VIOLATION DE LA GARANTIE EXPOSÉE DANS LA SECTION 10(a).

42. **Indemnité.** À l'égard de toute information, tout contenu et tout matériel que l'Acquéreur pourrait fournir au Vendeur en vertu de la présente, ainsi que toute marque de service, marque, tout logo, tout nom et toute identification distinctive qui y est contenue, y compris, sans limitation, que l'Acquéreur pourrait fournir au Vendeur en rapport avec la livraison par le Vendeur de toute Marchandise en vertu de la présente (collectivement désigné comme « Matériels de l'Acquéreur »), l'Acquéreur s'engage à indemniser le Vendeur et les cadres, les directeurs, les employés, les agents, les conseillers, les actionnaires, les filiales et les sociétés affiliées du Vendeur (collectivement désignés comme les « Indemnisés ») de, et à défendre et dégager de toute responsabilité chaque Indemnisé de et contre toute perte, tout dommage, toute responsabilité, toute réclamation, toute action, tout jugement, tout coût ou toute dépense de quelque sorte qu'il soit (y compris, honoraires et dépenses juridiques) (« Pertes ») soufferts, encourus ou subis par cet Indemnisé ou que cet Indemnisé subit, résultant de, découlant de, ou en rapport avec toute revendication que les Matériels de l'Acquéreur (ou une partie de ceux-ci) contreviennent aux droits propriétaires ou à d'autres droits de tout tiers, et de toutes Pertes qui seraient le résultat des spécifications fournies par l'Acquéreur et l'utilisation de celles-ci ; pourvu que, cependant, l'Acquéreur n'ait aucune obligation d'indemnisation en vertu de la présente pour toute Perte qui serait uniquement le résultat de la négligence grave ou d'une faute intentionnelle du Vendeur.

43. Propriété d'équipements ; Droits de Propriété Intellectuelle.

(a) Nonobstant toute disposition contraire dans un Document Contractuel quelconque, l'Acquéreur reconnaît et accepte que :

(i) Les filières d'extrusion, les outils, les plaques ou cylindres d'impression et autre équipement fabriqué ou acquis par le Vendeur pour honorer les commandes selon les Documents Contractuels resteront la propriété du Vendeur ainsi que dans son unique possession ou sous son contrôle, sauf autrement convenu par écrit entre les parties. Tout frais relatif à des plaques d'impression ou à d'autres équipements fixé par le Vendeur résulte de l'utilisation de cet équipement, et ne donne aucun droit de propriété ou de propriété intellectuelle à l'Acquéreur. Le Vendeur peut, à sa discrétion, se défaire d'une pièce quelconque de son équipement, y compris des filières, des outils, des plaques d'impression et des cylindres imprimeur.

(ii) Sauf à l'égard d'un Matériel quelconque de l'Acquéreur que l'Acquéreur aura fourni au Vendeur, (1) tout ouvrage de paternité littéraire, toute expression, toute conception, et tout dépôt de modèle, qu'il soit protégeable ou non, y compris des copyrights et des ouvrages ainsi protégeables, des dessins, des spécifications, des logiciels et de la documentation ; (2) toute invention, découverte, tout secret de fabrication, toute information et tout savoir-faire commercial et technique, toute divulgation de brevet et tout autre information confidentielle et propriétaire et tous les droits en rapport avec ceux-ci ; (3) tout brevet (y compris les redélivrances, les demandes divisionnaires, les titres de protection provisoire, les continuations et continuations en partie, les réexamens de brevet, les renouvellements, les substitutions et les extensions de brevet), tout dépôt de brevet, et tout autre droit de brevet et toute indice de propriété de brevet émise par une autorité gouvernementale (y compris les certificats d'auteur de brevet, les petits brevets et les modèles d'utilité) ; (4) tout droit aux États-Unis, toute marque canadienne et étrangère, toute marque de service, tout habillage commercial, tout nom commercial, tout nom de marque, tout logo, tout nom de société et nom de domaine et autre désignations de source semblables, tout parrainage, toute association ou origine, ainsi que la survaleur symbolisée par l'une quelconque des précédents, dans chaque cas, que ce soit enregistré ou non enregistré, et y compris toute enregistrement et dépôt, et tout renouvellement et extension de ces droits et tout droit semblable ou équivalent ou forme de protection dans toute juridiction dans le monde (« Marques ») ; (5) tout nom de domaine Internet, qu'il soit marque ou non, tout site Web et URL ; et/ou (6) tout droit de propriété industrielle et intellectuelle et tout droit, intérêt et protection associé avec, équivalent ou semblable à, ou requis pour l'exercice, tout un quelconque des précédents, découlant de n'importe quelle manière, dans chaque cas, qu'il soit enregistré ou non, et y compris toute inscription et toute demande, et tout renouvellement ou extension de ces droits ou formes de protection en application des lois de toute juridiction dans le monde (collectivement désignés les « Droits de Propriété Intellectuelle »), utilisés pour créer, incorporés dans, utilisés dans et autrement en relation avec les Marchandises (y compris, sans limitation, toute pièce ou tout composant) et/ou tout autre produit du Vendeur et/ou matériel de celui-ci (collectivement désignés les « Matériels du Vendeur ») est l'unique et exclusive propriété du Vendeur ou de ses concédants de licence et, sauf expressément exposé dans les Documents Contractuels, l'Acquéreur s'engage à ne pas acquérir tout intérêt de propriété dans un Droit de Propriété Intellectuelle quelconque du Vendeur en vertu des Documents Contractuels ;

(iii) toute survaleur dérivée de l'utilisation par l'Acquéreur de tout Matériel du Vendeur, y compris tout droit de propriété intellectuelle du Vendeur y afférent appartiendra au Vendeur ; et

(iv) L'Acquéreur s'engage à n'utiliser tous les Matériels du Vendeur, y compris toutes les droits à la propriété intellectuelle du Vendeur y afférents, que conformément aux Documents Contractuels ou à d'autres instructions du Vendeur.

(b) L'Acquéreur s'engage à ne pas :

(i) prendre toute action pouvant porter atteinte à un droit quelconque du Vendeur à ou sur tout Matériel du Vendeur, et/ou à des droits de propriété intellectuelle du Vendeur y afférents, y compris la propriété du Vendeur ou l'exercice des droits de propriété du Vendeur ;

(ii) contester tout droit, titre de propriété ou intérêt du Vendeur à ou sur tout Matériel du Vendeur, y compris tout Droits à la Propriété Intellectuelle du Vendeur y afférents ;

(iii) chercher à enregistrer, archiver, obtenir ou tenter de défendre tout Droit de Propriété Intellectuelle ou protections sur et/ou à ce Matériel du Vendeur ;

(iv) adopter, adapter, utiliser ou afficher toute marque, tout logo, tout nom, toute identification distinctive ou tout autre matériel de toute sorte qui est, ou pourrait être susceptible de, provoquer une confusion, ou autrement diluer ou porter atteinte aux droits du Vendeur ;

(v) prendre toute action, que ce soit directement ou indirectement, ou omettre de prendre toute action exigée par la présente, qui est ou pourrait être interprétée comme étant préjudiciable ou incompatible avec les droits du Vendeur ; ou

(vi) modifier, décompiler, faire de l'ingénierie inverse de, démonter, traduire, adapter, copier et/ou créer des ouvrages dérivés, ou modifier autrement un Matériel quelconque du Vendeur, y compris, sans limitation, la modification, l'occultation ou l'enlèvement d'une Marque quelconque du Vendeur ou des mentions de propriété intellectuelle ou de tout autre droit de propriété figurant sur les Marchandises acquises dans le cadre des Documents Contractuels, des supports marketing ou autre Matériel du Vendeur que le Vendeur est susceptible de fournir.

44. Restrictions de responsabilité.

SI L'ACQUÉREUR EST UN CONSOMMATEUR SOUMIS À LA *LOI DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR* DU QUÉBEC, LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ STIPULÉES DANS CETTE SECTION NE DÉCHARGE PAS LE VENDEUR DES CONSÉQUENCES DES SES PROPRES ACTIONS OU DES ACTIONS DE SES AGENTS.

(a) EN AUCUN CAS, LE VENDEUR NE SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, INDIRECT, SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU PUNITIF, DE TOUT BÉNÉFICE OU REVENU PERDU OU DE TOUTE DIMINUTION EN VALEUR, DÉCOULANT DE, OU RELATIF À TOUT DÉFAUT DE LIVRER OU TOUT RETARD DANS LA LIVRAISON DE MARCHANDISES, OU À TOUTE VIOLATION DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES OU DE TOUT AUTRE DOCUMENT CONTRACTUEL, QUE LA POSSIBILITÉ DE CE DOMMAGE AIT ÉTÉ DIVULGUÉ AU PRÉALABLE OU NON, OU AURAIT PU ÊTRE RAISONNABLEMENT PRÉVU, QUELLE QUE SOIT LA BASE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE (CONTRAT, DÉLICTEUSE OU AUTRE) SUR LAQUELLE LA REVENDICATION EST FONDÉE, ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS CONVENU OU AUTRE EN RAPPORT AVEC SON OBJET ESSENTIEL.

(b) EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU VENDEUR DÉCOULANT DE, OU RELATIF AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS, QU'ELLE DÉCOULE DE, OU SOIT RELATIF À UNE VIOLATION DE CONTRAT, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, NE DÉPASSERA LE TOTAL DES MONTANTS PAYÉS PAR L'ACQUÉREUR POUR LES MARCHANDISES VENDUES EN VERTU DE LA PRÉSENTE.

(c) SANS RESTREINDRE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, L'ACQUÉREUR ASSUME TOUT RISQUE ET RESPONSABILITÉ AFFÉRENT À L'UTILISATION DE TOUTE MARCHANDISE, QUEL QUE SOIT L'UTILISATION FAITE DE CES MARCHANDISES ET QUE CE SOIT EN FONCTION DE COÛTS D'EXPLOITATION, EFFICACITÉ GLOBALE, SUCCÈS OU ÉCHEC, ET INDÉPENDAMMENT DE TOUTE DÉCLARATION VERBALE OU ÉCRITE DE LA PART DU VENDEUR, EN TANT QUE CONSEILS TECHNIQUES OU AUTREMENT, AFFÉRENTE À L'UTILISATION DES MARCHANDISES.

45. Conformité à la loi. L'Acquéreur est en conformité avec les lois et continuera de se conformer à la totalité des accords relatifs aux opérations envisagées dans le cadre des Documents Contractuels, ainsi qu'en toute loi, toute réglementation et toute ordonnance applicable, y compris, et sans limitation, toute loi régissant l'importation et l'exportation, et toute loi relative à la conduite de son activité, l'acquisition et la revente des Marchandises ainsi que les obligations y afférentes en vertu de tous les Documents Contractuels. L'Acquéreur a obtenu, obtiendra et maintiendra ultérieurement les enregistrements, les licences ou les autorisations tels qu'exigés par la loi afin de conduire globalement son activité, de remplir ses obligations en vertu des Documents Contractuels, et afin d'acquiescer, d'utiliser et de revendre les Marchandises.

46. FCPA et LCAPE. L'Acquéreur convient qu'il s'est conformé, et qu'il continuera de se conformer à Title 15, Section 78dd-1 du Code des États-Unis (*Foreign Corrupt Practices Act*), tel que celui-ci peut être amendé de temps en temps (« FCPA ») et la Loi sur la Corruption d'Agents Publics Étrangers (Canada) (et des réglementations et directives y afférentes), telle que celle-ci peut être amendée de temps en temps (« LCAPE »). Généralement, la FCPA et la LCAPE interdisent le soudoiment ou le paiement de caractère corrompu à un agent public afin d'obtenir l'attribution d'un marché ou de le conserver, ou d'orienter l'attribution d'un marché à une personne quelconque, ou de procurer un avantage indu. Outre la FCPA et la LCAPE, l'Acquéreur accepte de se conformer à toute loi locale applicable conçue pour empêcher la corruption ou le versement de pots-de-vin.

47. Déclarations et Garanties.

(a) L'Acquéreur déclare et garantit au Vendeur que :

(i) dans le cas où l'Acquéreur n'est pas un consommateur, il est dûment constitué, a une existence valable et est en règle aux termes des lois de la juridiction en vertu desquelles il est organisé ;

(ii) dans le cas où l'Acquéreur n'est pas un consommateur, il est dûment qualifié pour exercer son activité et est en règle dans toute juridiction dans laquelle cette qualification est exigée, à moins que le défaut d'être qualifié ainsi, dans l'ensemble, ne puisse raisonnablement être attendu de porter atteinte à sa capacité de remplir ses obligations en vertu des Documents Contractuels ;

(iii) il a le plein droit, pouvoir et autorité de conclure ces Conditions Générales ainsi que les autres Documents Contractuels, et de respecter ses obligations telles que stipulées dans la présente ainsi que dans les autres Documents Contractuels ;

(iv) dans le cas où l'Acquéreur n'est pas un consommateur, l'exécution et la livraison des Documents Contractuels et des Bons de Commande par ses agents ont été dûment autorisées par toutes les actions nécessaires de la part de l'Acquéreur ;

(v) si l'Acquéreur n'est pas un consommateur, le consentement et l'exécution des Commandes et l'exécution des Documents Contractuels par l'Acquéreur n'enfreindront, n'entreront pas en conflit avec, ne nécessiteront aucun consentement en vertu de, ou résultant d'une inexécution ou défaut en vertu (i) d'un quelconque des documents organisationnels de l'Acquéreur, (ii) de toute loi applicable ou (iii) des dispositions de tout accord auquel l'Acquéreur est une partie, que ce soit avec ou sans préavis ou délai ou les deux ;

(vi) si l'Acquéreur n'est pas un consommateur, il n'est pas insolvable et règle ses dettes à leur échéance ; et

(vii) dans le cas où l'Acquéreur n'est pas un consommateur, toutes les informations financières qu'il faut que l'Acquéreur fournisse au Vendeur présente de manière équitable la condition (financière ou autre) de l'Acquéreur conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés et, à tous égards, sont exactes, complètes et ne comporte aucune omission ou fausse représentation.

(b) NON RESPONSABILITÉ D'AUTRES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES ; DISPOSITION DE PROTECTION. À L'EXCEPTION DES REPRÉSENTATIONS, CONDITIONS ET GARANTIES EXPRESSES EXPOSÉES DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS, (i) NI LE VENDEUR NI TOUTE PERSONNE AGISSANT DE LA PART DU VENDEUR N'A FAIT NI NE FAIT UNE REPRÉSENTATION, CONDITION OU GARANTIE QUELCONQUE, QUE CE SOIT EXPRESSE OU IMPLIQUÉE, VERBALE OU ÉCRITE, Y COMPRIS UNE GARANTIE QUELCONQUE OU DES CONDITIONS QUELCONQUES DE VALEUR COMMERCIALE, ADÉQUATION À UN OBJET SPÉCIFIQUE, TITRE, NON-INFRACTION OU EXÉCUTION DE MARCHANDISES OU DE PRODUITS À DES NORMES SPÉCIFIQUES AU PAYS D'IMPORTATION, QUE CELA SOIT DU FAIT DE LOI, D'UNE TRANSACTION COMMERCIALE, D'UNE EXÉCUTION, D'USAGE DU COMMERCE OU AUTREMENT, TOUS ÉTANT EXPRESSÉMENT REJETÉS, ET (ii) L'ACQUÉREUR RECONNAÎT QU'IL NE S'EST PAS FIÉ À UNE REPRÉSENTATION, CONDITION OU GARANTIE FAITE PAR LE VENDEUR, OU PAR TOUTE AUTRE PERSONNE AGISSANT DE LA PART DU VENDEUR, SAUF TEL QUE PRÉVU EXPLICITEMENT DANS LE DOCUMENT CONTRACTUEL APPLICABLE.

48. Résiliation.

(a) Outre les recours éventuellement prévus par la loi ou en vertu des Documents Contractuels, le Vendeur peut résilier les Documents Contractuels, dans lequel cas, toute facture impayée deviendra immédiatement exigible, effectif immédiatement lors du Préavis par écrit à l'Acquéreur ou lors des événements décrits dans cette Section 17(a), si l'Acquéreur : (i) omet de payer tout montant à échéance en vertu des Documents Contractuels ; (ii) n'a pas autrement exécuté ou respecté les Documents Contractuels, que ce soit dans leur ensemble ou en partie ; ou (iii) devient insolvable, dépose une déclaration de faillite ou commence une procédure ou a une procédure en rapport à la faillite, l'administration, la réorganisation ou la cession au bénéfice de créanciers mise en place contre lui.

(b) Toute résiliation par le Vendeur en vertu des Documents Contractuels vaut une annulation de toute livraison à l'Acquéreur de Marchandises dont l'exécution est prévue après la date effective de résiliation, que des commandes de ces Marchandises aient été acceptées par le Vendeur ou non. À l'égard de toute Marchandise toujours en expédition lors de la résiliation des Documents Contractuels, le Vendeur peut exiger, à sa discrétion, que toute vente ou livraison de ces Marchandises soit moyennant un paiement en espèces ou par chèque certifiée.

(c) La partie qui résilie les Documents Contractuels de manière valide, ou dans le cas de l'échéance des Documents Contractuels, l'Acquéreur et le Vendeur, ne sera pas chacune responsable à l'autre, de tout dommage, perte ou dépense de toute sorte (que ce soit direct ou indirect) encouru par l'autre partie à titre de l'échéance ou la résiliation précoce des Documents Contractuels. La résiliation des Documents Contractuels ne constituera pas une renonciation d'un droit quelconque de la partie résiliatrice, ni de ses recours selon les Documents Contractuels, en droit, en équité ou autrement.

49. Certains Actes Prohibés. Nonobstant toute disposition contraire dans les Documents Contractuels, ni l'Acquéreur, ni tout agent, employé, ou sous-traitant employé par l'Acquéreur ne s'engage à :

(a) faire toute représentation, garantie, condition, indemnisation, revendication semblable ou autre engagement (i) en fait, apparemment ou ostensiblement de la part du Vendeur, ou (ii) à tout client ou autre personne ou entité juridique à l'égard des Marchandises, qui sont additionnelles à, ou incohérentes avec, toute représentation, garantie, condition indemnisation, revendication semblable ou autre engagement du Vendeur, existant alors dans les Documents Contractuels ou toute documentation écrite fournie à l'Acquéreur par le Vendeur ; ou

(b) entreprendre toute pratique déloyale, compétitive, trompeuse ou mensongère à l'égard du Vendeur, de ses Marques ou ses Marchandises, y compris tout dénigrement de produit.

50. Informations confidentielles. Les dispositions de ce paragraphe s'applique si les parties n'auront pas conclu séparément un accord de confidentialité applicable dans le cadre des opérations envisagées par la présente. Toute information non-publique, confidentielle ou propriétaire du Vendeur, y compris, mais non limitée à des spécifications, des échantillons, des modèles, des conceptions, des plans, des dessins, des documents, des données, des opérations commerciales, des listes de clients, des tarifications, des remises ou rabattements, divulguée à l'Acquéreur par le Vendeur, qu'elle soit divulguée verbalement ou divulguée et accédée par des médias écrits, électroniques ou autre, et qu'elle soit étiquetée, désignée ou autrement identifiée comme « confidentielle », en rapport avec les Documents Contractuels, est confidentielle, uniquement aux fins de l'exécution des Documents Contractuels et ne peut être ni divulguée ni copiée à moins que le Vendeur ne l'autorise au préalable par écrit. À la demande du Vendeur, l'Acquéreur rendra tout document et autre matériel qu'il aura reçu du Vendeur. L'Acquéreur reconnaît que le Vendeur subira un préjudice irréparable dans le cas où l'Acquéreur contrevient à une quelconque de ses obligations de confidentialité exposées dans la présente, et que le dédommagement monétaire sera insuffisant pour compenser totalement le Vendeur pour cette atteinte. Par conséquent, l'Acquéreur accepte que le Vendeur aura droit à une mesure conservatoire pour toute violation de cette Section. Cette mesure

conservatoire sera en sus de tout autre droit et tout autre recours auquel le Vendeur aurait droit ou pourrait avoir droit conformément à la loi, en équité ou autrement en vertu des Documents Contractuels. La présente Section ne s'applique pas aux informations qui sont : (a) dans le domaine public (autrement qu'en tant que le résultat d'une divulgation par l'Acquéreur en violation des Documents Contractuels ; (b) connues par l'Acquéreur lors de la divulgation ; ou (c) obtenues de plein droit par l'Acquéreur à titre non-confidentiel d'un tiers qui n'est pas connu par l'Acquéreur comme étant en violation de toute obligation légale ou contractuelle de ne pas divulguer ces informations à l'Acquéreur.

51. Force Majeure. Le Vendeur ne sera pas responsable à l'Acquéreur, ni réputé avoir manqué ou enfreint les Documents Contractuels, pour tout manquement ou retard dans l'exécution d'une condition quelconque des Documents Contractuels lorsque, et dans la mesure où, ce manquement ou retard serait occasionné par, ou serait le résultat de, des actions ou des circonstances indépendantes de la volonté du Vendeur, y compris, sans limitation, des actes de Dieu, des inondations, incendies, tremblements de terre, explosions, actions gouvernementales, guerres, invasions ou hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), des menaces ou actes terroristes, des émeutes ou autres troubles civils, des urgences nationales, révolutions, insurrections, épidémies, lock-outs, grèves ou autres conflits de travail (qu'ils soient en rapport avec la main d'œuvre de l'une ou de l'autre des parties ou non), ou des restrictions ou retards atteignant les transporteurs ou une incapacité ou un retard dans l'obtention de fournitures ou de matériels ou équipements adéquats, des pannes de matériel ou de télécommunications ou d'électricité, pourvu que, si l'événement en question continue pendant une période ininterrompue dépassant cent quatre-vingt (180) jours, l'Acquéreur ait le droit de donner une Notification de résiliation des Documents Contractuels au Vendeur par écrit. Dans ces conditions, le Vendeur aura le délai supplémentaire pour compléter la livraison des Marchandises, ainsi que le droit d'allouer son approvisionnement disponible, à sa discrétion, à lui-même et parmi un quelconque ou la totalité de ses clients, y compris une quelconque de ses sociétés affiliées.

52. Amendement ; Renonciation. Un Document Contractuel ne peut être amendé ou modifié que par écrit, dans un document indiquant spécifiquement que ledit document amende ce Document Contractuel et qu'il est signé par un représentant habilité de l'Acquéreur et du Vendeur. Aucune renonciation par une partie à la présente, d'une disposition quelconque de ce Document Contractuel n'est effective que si elle est stipulée par écrit et signée par cette partie. Aucune omission d'exercer, ni un retard dans l'exercice, ni tout droit, recours, pouvoir ou privilège découlant des Documents Contractuels ne constituera une renonciation desdits documents, ni ne pourrait être interprété comme une telle renonciation. Aucun exercice individuel ou partiel de tout droit, recours, pouvoir ou privilège de la présente n'empêche l'exercice ultérieur de celui-ci, ou de tout autre droit, recours, pouvoir ou privilège.

53. Cession. Ni l'une ni l'autre des parties à la présente ne cèdera un droit quelconque ou déléguer une obligation quelconque en vertu des Documents Contractuels sans le consentement préalable par écrit de l'autre partie (si ce n'est que le Vendeur peut céder ses droits en paiement en vertu des Documents Contractuels sans le consentement de l'Acquéreur). Toute prétendue cession ou délégation en violation de cette Section est nulle et non avenue *ab initio*.

54. Relations entre les Parties. La relation entre les parties à la présente est celle de sous-traitants indépendants. Rien dans les Documents Contractuels sera interprété comme la création d'une agence, partenariat, coentreprise ou autre forme d'entreprise commune, emploi ou relation fiduciaire entre les parties.

55. Exclusion des Tiers Bénéficiaires. Sauf une obligation quelconque d'indemnisation de l'Acquéreur, les Documents Contractuels sont conçus au bénéfice exclusif des parties à la présente ainsi que leurs successeurs, et cessionnaires autorisés, et rien dans la présente, que ce soit impliqué ou expressément indiqué, n'est destiné à, ni ne confère un droit, bénéfice ou recours légitime ou équitable quelconque et de tout caractère qu'il soit, à toute autre personne ou entité en vertu de ou à titre des Documents Contractuels.

56. Loi applicable.

SI L'ACQUÉREUR EST UN CONSOMMATEUR SOUMIS À LA LOI DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, LA DISPOSITION DE LOI APPLICABLE NE S'APPLIQUE PAS.

Toute question découlant de ou en rapport avec les Documents Contractuels sera régie par et interprétée conformément aux lois internes de l'État de la Floride sans égard à un choix quelconque ou une divergence quelconque de dispositions de la loi. Les droits et obligations en vertu des Documents Contractuels ne seront pas régis par la *Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises* ou par une législation locale mettant cette convention en œuvre, l'application de laquelle est expressément exclue. Dans le cas d'une poursuite, action ou procédure découlant de, ou en rapport avec, les Documents Contractuels, la partie gagnante aura le droit de recevoir, outre tout autre dommage auquel elle pourrait avoir droit, les coûts qu'elle aura encourus dans la poursuite, action ou procédure, y compris des honoraires et des dépenses juridiques ainsi que les frais judiciaires.

57. Jurisdiction ; Renonciation à un Procès par Jury.

SI L'ACQUÉREUR EST UN CONSOMMATEUR SOUMIS À LA LOI DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, LA DISPOSITION CI-DESSOUS NE S'APPLIQUE PAS.

Toute poursuite, action ou procédure découlant de, ou en rapport avec, les Documents Contractuels sera entamée devant les tribunaux fédéraux des États-Unis d'Amérique ou les tribunaux de l'État de la Floride, dans les deux cas situés dans la Ville de Miami et le Comté de Miami-Dade, et chaque partie à la présente se soumet à l'exclusivité de compétence de ces tribunaux dans cette poursuite, action ou procédure. Chaque partie à la présente renonce expressément et irrévocablement, à toute objection concernant le dépôt de toute litige, action ou procédure auprès de ces tribunaux, et renonce irrévocablement à une action, et accepte de ne pas

plaider ou revendiquer dans un tribunal quelconque où toute poursuite, action ou procédure engagée devant tout tribunal de cette sorte aura été engagée devant un tribunal incompétent. CHAQUE PARTIE À LA PRÉSENTE RENONCE DE MANIÈRE IRRÉVOCALBE ET INCONDITIONNELLE À TOUT DROIT QU'ELLE PEUT AVOIR À UN PROCÈS PAR JURY POUR CE QUI EST DE TOUTE ACTION JURIDIQUE DÉCOULANT DE, OU AFFÉRANT AUX, DOCUMENTS CONTRACTUELS OU AUX OPÉRATIONS ENVISAGÉES DANS LA PRÉSENTE OU DANS LESDITES DOCUMENTS.

58. Questions de Monnaie. Si, aux fins d'obtenir un jugement de tout tribunal, il est nécessaire de convertir un montant dû en vertu de la présente en une monnaie quelconque (la « Monnaie d'Origine ») en une autre monnaie (« l'Autre Monnaie »), dans la mesure autorisée par la loi applicable, le taux de change utilisé sera celui auquel le Vendeur pourrait, conformément aux procédures standard, acheter la Monnaie d'Origine utilisant l'Autre Monnaie au jour ouvrable qui précède celui auquel le jugement final est prononcé. L'obligation du Garant à l'égard de tout montant dû par lui au Vendeur en vertu de la présente ne sera, nonobstant tout jugement dans cette Autre Monnaie, acquittée qu'à la mesure que, au jour ouvrable immédiatement suivant la date à laquelle le Vendeur reçoit tout montant adjugé d'être ainsi dû dans l'Autre Monnaie, le Vendeur peut, conformément aux procédures bancaires standard, acheter la Monnaie d'Origine utilisant l'Autre Monnaie. Dans le cas où le montant en la Monnaie d'Origine ainsi acheté est moins que le montant dû au Vendeur dans la Monnaie d'Origine, l'Acquéreur accepte, en tant qu'obligation indépendante, et nonobstant tout jugement de cette sorte, d'indemniser le Vendeur contre cette perte, et dans le cas où le montant en la Monnaie d'Origine ainsi acheté dépasse le montant dû à l'origine au Vendeur dans la Monnaie d'Origine, le Vendeur accepte de verser cet excédant à l'Acquéreur.

59. Notifications. Toute notification, demande, tout consentement, toute revendication, exigence, renonciation et autres communications en vertu de la présente (chacun désigné comme une « Notification ») sera par écrit et adressé aux parties aux adresses indiquées dans la Confirmation de Commande ou bien à une autre adresse qui pourra être désignée par la partie destinataire par écrit. Toute Notification sera livrée par dépôt personnel, messagerie de 24 heures (tous frais prépayés), télécopie ou courriel (avec confirmation de transmission) ou courrier recommandé (avec accusé de réception, frais de poste prépayés). Sauf disposition contraire dans les Documents Contractuels, une Notification n'est effective que (a) lors de sa réception par la partie destinataire, et (b) si la partie initiatrice de la Notification aura respecté les conditions de cette Section.

60. Divisibilité. Dans le cas où une condition ou une disposition quelconque des Documents Contractuels serait invalide, illégale ou inapplicable dans une juridiction quelconque, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'atteindra nullement toute autre condition ou disposition des Documents Contractuels, ni invalider ni rendre inapplicable cette condition ou disposition dans toute autre juridiction.

61. En-têtes. Les en-têtes des Documents Contractuels sont données à titre indicatif uniquement, et n'atteignent pas l'interprétation des Documents Contractuels.

62. Subsistance. Les dispositions des Documents Contractuels qui de par leur nature s'appliqueraient au-delà de leurs échéances resteront en vigueur à la suite de toute résiliation ou expiration de ces Conditions Générales y compris, mais non limitées aux Sections de 10 à 15, 17, 19, de 21 à 30 de la présente.